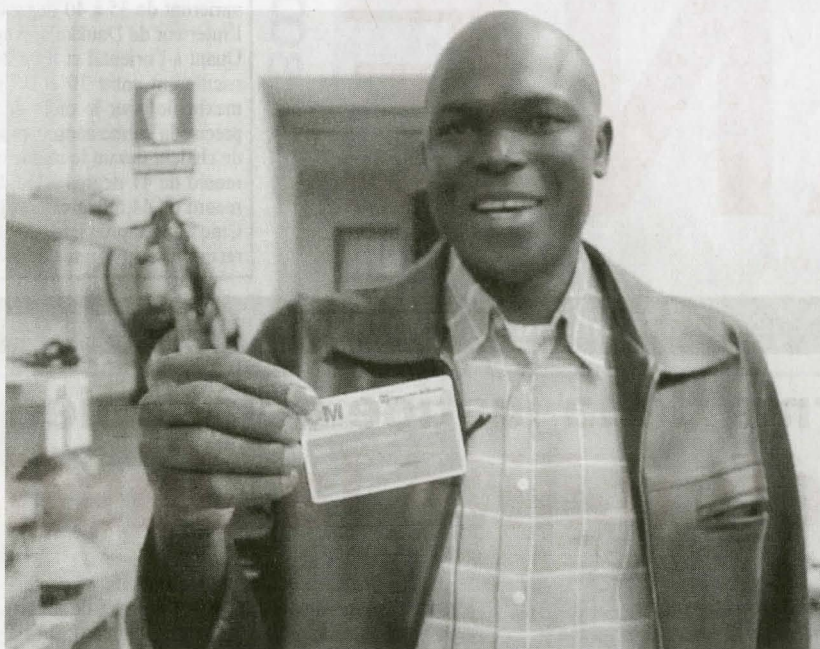


Espagne

Les ONG protestent contre le déni des droits des immigrés

L'Espagne est durement accusée par des ONG pour la vulnération des droits sociaux d'immigrés alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader et rendre encore délicates les conditions de séjour des étrangers. C'est ce qui a incité une vingtaine d'organisations de la société civile à en prendre à l'administration et services s'occupant des immigrés en accusant le gouvernement devant l'ONU de non respect de ses engagements internationaux en réduisant les fonds destinés aux services sociaux pour résoudre le problème du déficit public. Dans ce contexte, les immigrés sont la grande victime de cette politique restrictive et du programme d'austérité adopté par le gouvernement. Il s'avère que les problèmes économiques et financiers dont souffre l'Espagne ont eu pour conséquence une crise des droits humains, note le collectif d'ONG dans son rapport remis, lundi au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. Ce document, qui devait être débattu mardi, analyse la situation actuelle en Espagne aux plans de l'habitat, de la santé, du travail et de l'éducation. "L'insuffisante reconnaissance dans la Constitution" de ces engagements et l'absence de législation en cette matière font que la réparation judiciaire par une éventuelle violation des droits sociaux soit encore "une question en suspens", lit-on dans le rapport des ONG signa-



taires dont le Comité de Coordination des ONG pour le Développement, l'Association Espagnole des Droits Humains et Médecins du Monde. Le Comité de l'ONU, composé d'experts indépendants, supervise chaque année comment est appliquée dans chaque Etat membre le Pacte International des Droits

ainsi qu'à des prestations économiques et certains droits universels. Toutefois, le décret modifiant la loi organique régissant les conditions de séjour et de travail des étrangers en Espagne, stipule que tous les sans-papiers et les touristes provenant de pays ne disposant pas de conventions au plan sanitaire avec l'Espagne, auront droit à une assistance sanitaire de base tels l'admission aux services des urgences, l'accouchement et le soin des mineurs.

Pour être régulier en Espagne, l'immigré doit être inscrit et cotiser en tant que travailleur à la Sécurité Sociale. Cependant, de nombreux chefs d'entreprise refusent de verser leur part patronale à cet organisme de prévoyance sociale.

Le gouvernement signale qu'il existe 500.000 sans-papiers recensés alors que des sources syndicales avancent un chiffre de quatre millions de travailleurs non affiliés à la Sécurité Sociale.

Les ONG dénoncent ainsi la décision du gouvernement de retirer la "carte sanitaire" aux immigrés en situation irrégulière parce que, soutiennent-elles, "il s'agit d'une régression de plus d'une décennie dans la jouissance de l'accès à la santé publique d'un collectif se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité et sous la menace de perte du droit à la vie".

**DNC à Madrid,
Mohamed Boundi**

Économiques, Sociaux et Culturels, adopté en 1966 et ratifié par l'Espagne en 1977.

Parmi les collectifs sociaux les plus affectés par les coupes budgétaires figurent les immigrés en situation irrégulière qui ne peuvent désormais avoir accès aux centres de santé publique